



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Secteur de la culture, Centre du patrimoine mondial



Vue générale, place des Martyrs, diagnostic archéologique en amont des travaux du métro d'Alger

Rapport de mission : ALGER (10–14 août 2009)

par : Mounira Baccar, spécialiste du programme, Centre du patrimoine mondial et
François Souq, consultant, Centre du patrimoine mondial

Distribution : Délégation permanente d'Algérie auprès de l'UNESCO,
Ministère de la Culture, Alger
Direction de la Culture de la Wilaya d'Alger
Entreprise du métro d'Alger (EMA)

REMERCIEMENTS :

Cette mission nous a permis de noter la haute importance accordée par les responsables et les autorités algériennes à la sauvegarde et à la mise en valeur du riche patrimoine culturel enfoui et bâti de la Kasbah d'Alger.

La mission a bénéficié de la vigilante attention de Madame Khalida Toumi, Ministre de la Culture.

Elle a bénéficié de l'appui de Madame Zéhira YAHY Chef de Cabinet de Madame la Ministre de la Culture, M. Mourad BOUTEFLIKA Directeur de la Conservation et de la Restauration du Patrimoine Culturel, Madame Badia SATOR Directrice de la Culture de la Wilaya d'Alger.

Nous tenons à les remercier toutes et tous pour leur soutien et leur aide sans faille. Nous avons été sensibles à la qualité de l'accueil qui nous a été réservé, ainsi qu'à la cordialité et à la bonne coopération des personnes rencontrées.

Déroulement de la mission:

Du 10 au 14 août 2009, nous avons séjourné à Alger et pu visiter le site archéologique de la Place des Martyrs, puis une partie de la Kasbah qui fait actuellement l'objet d'un travail de restauration d'urgence. Nous avons également visité le jardin d'essai du Hamma.

Les rendez-vous organisés au Ministère de la Culture, à l'OGEB, au CNRA, et sur le chantier archéologique ont permis de recueillir un certain nombre d'informations très utiles pour le bon déroulement de la mission.

L'aspect technique du projet a été abordé le jeudi 13 août avec les représentants de l'Entreprise du Métro d'Alger (EMA).

Personnes rencontrées :

- Nous avons rencontré les responsables du Ministère de la Culture : Madame Khalida TOUMI, Ministre de la Culture, Mme Zahira YAHY Chef de Cabinet de Madame la Ministre de la Culture, M. Mourad BOUTEFLIKA Directeur de la Conservation et de la Restauration du Patrimoine Culturel, Mme Badia SATOR Directrice de la Culture de la Wilaya d'Alger, M. Kamel STITI (CNRA) responsable national des fouilles, Mlle Nadéra HEBBACHE Sous-directrice de la Conservation et de la Restauration des biens Culturels Mobiliers, M. Mokhtar HAMOUCHE, Directeur général adjoint de l'OGEB.
- Nous avons rencontrés les responsables de l'Entreprise du Métro d'Alger :
M. Mohamed Tayeb HAOUCHINE (DGA), M. Tayeb ZENDAOUI (Architecte), et M. Saïd KERROUR (Ingénieur).

Objectifs :

- À l'invitation du Gouvernement Algérien (Direction du Patrimoine, Ministère de la Culture), une mission UNESCO – Centre du patrimoine mondial s'est rendue à Alger afin d'étudier et donner des recommandations sur les résultats du diagnostic archéologique réalisé à l'occasion des futurs travaux du Métro. Situé à Alger, dans la basse Casbah, le projet d'extension de la ligne de métro est localisé dans le périmètre classé de la Casbah, patrimoine national algérien depuis 1973 et inscrit au « Patrimoine Mondial » par l'UNESCO en 1992. En 2003, la Commission des Biens Culturels a déclaré la Casbah en Secteur Sauvegardé.
- Les autorités algériennes représentées par le Ministère de la Culture et par le Ministère des Transports ont décidé de profiter de l'opportunité des travaux du métro pour lever le voile sur l'histoire de la ville d'Alger et concilier ainsi les impératifs du développement avec la connaissance de l'histoire de la ville d'Alger. Les deux Ministères à la lumière des informations livrées par le terrain ont décidé d'adapter les travaux du métro à la nature du site qui renferme des vestiges archéologique d'une très grande importance et qui constituent la mémoire algérienne et universelle.

- La Convention de 1972 manifeste sa mission d'aider et d'encourager les Etats parties signataires à mettre en valeur des sites de leur territoire national. Elle fixe également les devoirs des Etats parties dans leur rôle dans la protection et la préservation des sites et surtout ceux qui justifient d'une valeur universelle exceptionnelle. Nous avons aidé les autorités à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

1. ASPECTS TECHNIQUE DU PROJET DE METRO :

- Les travaux de prolongation de la ligne de métro traversent le périmètre sauvegardé entre la Mosquée Ibn Badis (station « Ali Boumendjel ») et le Lycée Emir Abdelkader (poste de ventilation n°1). La voie proprement-dite est forcée à environ 20 mètres de profondeur dans le substrat schisteux.
- Selon le projet communiqué en 2007, la station « Ali Boumendjel », ainsi que les postes de ventilation seraient, d'après les études réalisés en souterrain dans les niveaux rocheux. Seuls les locaux techniques associés, les colonnes de ventilation et les trémies d'accès des voyageurs débouchent à l'air libre.
- Dans l'état actuel du projet, la station « Place des Martyrs » sera entièrement construite depuis la surface jusqu'à une profondeur d'environ 30 mètres. Son impact au sol, y compris les accès au public, est prévu sur une surface de l'ordre de 7 000 m².
- Cette station doit permettre la mise œuvre des puits d'attaque nécessaires au creusement de la galerie proprement dite du métro. Elle est placée à un nœud d'intercommunication des circulations : port, gare, futur tramway. Elle débouche sur les galeries souterraines situées sous la place des Martyrs et sur les arches du front de mer. Elle est implantée à un endroit névralgique tant d'un point de vue technique qu'économique. Elle est également disposée en un lieu qui de tout temps a été le cœur-de l'agglomération d'Alger, que ce soit aux époques antique, arabo-berbère, ottomane ou du début de la colonisation.

2. IMPACT DU PROJET SUR LE PATRIMOINE :

2.1. Le projet d'aménagement se situe dans une zone dense en vestiges historique.

- La zone de la basse Casbah a livré de nombreux vestiges historiques découverts à l'occasion des travaux d'urbanisme entrepris depuis deux siècles. Les opérations archéologiques menées entre 1995 et 1997 sur l'îlot Lallahoum et la place de la Régence ont confirmé l'intérêt et le bon état de conservation de ceux-ci. Indubitablement, l'emprise de la ville antique d'*Icosium* est recoupée par le projet du métro (cf. carte en annexe 1).

- Les archives nous livrent le plan de la ville ottomane (voire arabo-berbère) qui a succédé à l'agglomération antique : mosquées, quartiers artisanaux et commerciaux ont été bâtis (cf. carte en annexe 2).
- Ils ont été partiellement rasés à l'époque coloniale pour être remplacés par ce qui deviendra la place des Martyrs. Leurs traces sont cependant toujours présentes dans le sous-sol.

- Le diagnostic archéologique réalisé du 5 juillet au 5 août 2009 confirme les informations livrées par les archives. (cf. en annexe 3 le rapport d'étape, illustré de photos). Si les sondages se situent en dehors de l'emprise de l'agglomération punique d'*Ikosim*, il est avéré que le quartier a conservé les traces du développement de la cité à l'époque de Juba II (52 avant J.C. – 23 de notre ère). Elle deviendra municipe romain sous le nom latinisé d'*Icosium*. Au VII^e siècle, à l'avènement de l'Islam, la Tribu des Bénou Mezghana s'y implante. En 1516, le corsaire Arudj dit « Barberousse » fonde à Alger une république qui résistera à Charles-Quint. La ville connaîtra un important développement à partir du XVI^e siècle, avec les ottomans. A partir de 1830, l'époque coloniale y laisse également son empreinte.

2.2. L'impact du projet sur les vestiges archéologiques :

- Du fait de leur réalisation en sous-terrain dans le substrat rocheux, la ligne de métro proprement dite et la station « Ali Boumendjel » n'affectent pas directement les niveaux anthropisés du sous-sol. Il n'en est pas de même pour :
 - Les trémies d'accès destinées aux voyageurs,
 - Les débouchés à la surface des colonnes de ventilation et des locaux techniques,
 - La station « place des Martyrs ».
 - Les travaux préalables de déviation de réseaux.

- L'impact sur le patrimoine enfoui des travaux concernant la station « Ali Boumendjel » et les postes de ventilation PV1 et PV2 est relativement faible en surface. On notera toutefois la présence d'une zone de nécropoles antiques et médiévales dans le secteur du poste situé près du Lycée « Emir Abdelkader ».

- La station « Place des Martyrs » :
 - Le projet actuel prévoit la réalisation de la station depuis la surface actuelle. Son creusement risquerait d'occasionner la destruction de plus de 7000 m² de vestiges dans une zone qui constitue le cœur de la ville antique et ottomane. Aussi, nous avons préconisé en 2007 la réalisation préalable d'un diagnostic archéologique afin d'évaluer au plus juste l'état de conservation, la chronologie et la puissance des vestiges enfouis, d'envisager les mesures de protection nécessaires et d'adapter le projet de génie civil en parfaite connaissance de cause.

 - Les autorités algériennes ont lancé au mois de juillet une opération d'archéologie préventive sans précédent en Algérie et dans l'ensemble de la région arabe. Cette opération a été assurée par le Ministère de la Culture, en collaboration avec le Ministère des

Transports et en partenariat avec l'Institut National de Recherches en Archéologie Préventives. Elle a été placée sous l'égide du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. On peut d'ores et déjà confirmer la richesse et l'importance des vestiges enfouis à présent que la partie terrain du diagnostic archéologique est achevée. Le rapport final sera rédigé dans les deux mois à venir.

- Dans un premier « sondage » effectué au Sud de l'emprise de la station, les archéologues ont mis au jour les restes du quartier des souks de l'époque ottomane. Deux rues pavées distribuaient des échoppes et des ateliers d'artisans. Un atelier de ferronnerie présente des sols de travail construits en briquettes sur des voûtes encore en élévation, ainsi que des aménagements liés au travail du métal, des forges et des fours. L'occupation médiévale est représentée par une grande fosse contenant des rebuts d'ateliers de production de céramique datés des X-XII^{ème} siècle. Dans les niveaux sous-jacents, les archéologues ont dégagé une partie d'une basilique paléochrétienne. Il s'agit d'un bâtiment de taille imposante dont la nef principale fait près de dix mètres de largeur. Les limites des collatéraux n'ont pas pu être reconnues car les murs périphériques se situent en dehors de l'emprise du diagnostic archéologique. Le dernier sol utilisé est constitué d'une mosaïque polychrome qui remonterait très probablement au IV^{ème} ou V^{ème} siècle de notre ère. Son décor central comporte des cercles denticulés et des nœuds de Salomon de couleur verte, rouge, noire et blanche. Celui des bas-côtés est composé de cercles sécants noir sur fond blanc avec une croix centrale. Les archéologues ont également dégagé une nécropole qui a été installée après l'abandon de l'édifice religieux. Cet ensemble recouvre un édifice plus ancien remontant au Haut-Empire romain, dont ne subsistent que les fondations.
- Au Nord de l'emprise, un deuxième sondage a révélé un quartier d'habitation bâti à l'époque médiévale. Il continue d'être occupé et transformé à la période ottomane et pendant la présence française. Il surmonte les restes d'une nécropole installée dans les ruines de maisons romaines utilisées entre le II^{ème} et le V^{ème} siècle. L'ensemble est installé dans un vallon qui s'est comblé au fil des siècles et dont la première occupation est marquée par un puits utilisé à la période du règne de Juba II sur la Maurétanie.
- Il est donc avéré qu'à l'emplacement de la station de métro « place des Martyrs » les sédiments archéologiques ont une puissance de l'ordre de 7 mètres. Les vestiges mis au jour sont bien conservés et couvrent plus de 2000 ans de l'histoire d'Alger.
- Enfin il ne faut pas négliger les destructions occasionnées lors des travaux préalables de déviation des réseaux.

2.3. L'évolution recommandée du Projet de la station de métro « place des Martyrs » :

- **Réunion avec l'Entreprise du Métro d'Alger :**

L'aspect technique du projet et ses implications sur le patrimoine enfoui ont été abordés le jeudi 13 août avec l'Entreprise du Métro d'Alger

représentée par M. Mohamed Tayeb Haouchine (DGA), M. Tayeb Zendaoui (Architecte), et M. Saïd Kerrou (Ingénieur). La réunion s'est tenue au siège du Ministère de la Culture. Elle a été présidée par M. Mourad Boutefflika. (Voir liste ci-jointe des présents).

- Nous avons confirmé qu'à la vue des résultats du diagnostic archéologique, la valeur universelle exceptionnelle du Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial est renforcée.
- Malgré les discussions tenues en 2008 qui validaient une modification du projet, nous n'avons pas reçu de nouvelles propositions d'intervention de l'Entreprise du Métro pour le site de la place des Martyrs.
- Compte tenu de la qualité et du bon état de conservation des vestiges, nous avons indiqué qu'il est impératif de réduire l'impact destructeur des travaux de construction de la station de métro. Cela ne pourra être atteint que par une diminution drastique de l'étendue des travaux en surface, le reste de la station devra être réalisé en souterrain dans le substrat rocheux (comme cela a d'ailleurs été prévu pour la station « Ali Boumendjel ») sans atteinte aux couches archéologiques conservées au-dessus.
- Le traitement des vestiges patrimoniaux qui seraient détruits par les travaux devra faire l'objet d'une fouille archéologique. Elle sera réalisée sur l'emprise (en surface) du chantier de la station de métro. Du fait de la complexité technique (milieu urbain, état de conservation, profondeur des niveaux archéologiques conservés, diversité des compétences scientifiques requises...) de sa réalisation, elle ne pourra être menée dans des conditions optimales que sur une surface limitée.
- Du fait des contraintes techniques et de sécurité, il est nécessaire que l'intervention des archéologues s'insère dans le chantier de Génie Civil. Les plannings d'intervention des entreprises de construction et des archéologues devront être étroitement coordonnés avant tout début d'exécution ; ils permettront l'alternance des interventions entre phases de génie civil et phases de fouille archéologique.
- Les modes opératoires pour la réalisation du génie civil devront être compatibles avec les techniques d'intervention archéologiques. A titre d'exemple, il est préférable de réaliser les murs périphériques de la station au moyen de pieux sécants plutôt qu'en recourant à une « berlinoise ».
- L'intégration des vestiges et leur présentation au public dans le cadre des locaux de la station ont été abordées. Ils devront faire l'objet d'une étude architecturale et muséographique afin d'en préciser tous les aspects.
- Afin de tenir compte des contraintes archéologiques, l'Entreprise du Métro d'Alger doit revoir la conception et le projet d'exécution de la station "place des Martyrs". La tenue d'une nouvelle réunion qui permettra l'examen de cet avant projet modifié a été décidée d'un commun accord entre les participants pour le mois d'octobre prochain.

- Par ailleurs, L'Entreprise a souhaité procéder à trois « carottages » supplémentaires. Ce travail sera suivi par les archéologues.
- Cette réunion a été complétée par des visites du site à plusieurs reprises, dont une fois en présence du Secrétaire général de la Wilaya d'Alger, et des représentants de l'Entreprise du Métro.

3. DIVERS :

- A l'occasion de la visite très brève de la Casbah d'Alger nous avons pu constater une nette amélioration des conditions de conservation du bien et constaté que les autorités algériennes ont apposées des plaques signalant l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.
- A l'occasion de la visite effectuée au Jardin d'essai du Hamma, et dans le cadre plus général de la mise en œuvre de « la Convention » en Algérie, nous avons conseillé aux autorités nationales de procéder à la création d'un « Comité national mixte Nature/Culture ». Pour répondre aux exigences de la stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible et ainsi tendre vers une Liste algérienne des biens inscrits plus équilibrée. En comparaison des sites culturels, il y a peu de bien naturels inscrits aussi bien en Algérie que dans l'ensemble de la région arabe. Le Jardin d'essai du Hamma fut créé en 1832. Il possède une superficie de 32 ha, et se trouve à cinq kms du Centre de la ville d'Alger. Il s'agit d'un établissement botanique, plus de 2500 espèces y sont répertoriées. Les missions du Jardins du Hamma, sont la conservation et la valorisation des espèces locales, le développement des collections et l'introduction d'espèces « exotiques », les activités scientifiques et de recherche, l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, la formation de personnel spécialisé. Il n'est pas encore inscrit sur la Liste indicative d'Algérie.

4. CONCLUSION :

- 4.1. Les vestiges enfouis et potentiellement conservés sous la place des Martyrs et la place de la Régence sont d'une importance majeure pour la mémoire de la vieille ville d'Alger. La réalisation d'une évaluation archéologique (ou diagnostic) s'est révélée indispensable, au vu des résultats obtenus, tant pour la précision de la chronologie que pour l'évaluation du potentiel archéologique des vestiges enfouis. Les renseignements recueillis vont aider aux choix pour la stratégie d'implantation de la station de métro et de la préservation du patrimoine, son intégration dans le projet d'aménagement urbain et son éventuelle présentation au public.
- 4.2. Il est impensable, si l'on veut respecter les critères d'intégrité du domaine du Patrimoine Mondial de la Casbah d'Alger, d'envisager la destruction de 7 000 m² d'une histoire plurimillénaire. Il est nécessaire de revoir le projet technique de la station de la place des Martyrs afin de minimiser drastiquement l'impact destructeur des travaux. ***L'impact en surface ne peut excéder 1500 m² qui devront faire l'objet d'une fouille préventive préalablement à la destruction.***

- 4.3. La station voisine « Ali Boumendjel » doit être réalisée complètement en souterrain. Ne pourrait-on pas traiter la majeure partie de celle de la place des Martyrs à l'identique ? Les équipements de surface (par essence destructeurs des niveaux archéologiques) absolument indispensables (accès du public, puits d'attaque des travaux, sorties des ventilations à son fonctionnement devraient être limités au strict nécessaire.
- 4.4. Le projet technique de réalisation de la station de métro « place des Martyrs » devra tenir compte des contraintes liées à l'exécution d'une fouille archéologique préventive que ce soit au niveau du processus constructif ou bien du calendrier d'exécution.
- 4.5. La complexité d'une opération de fouille (urgence, contexte urbain, volume exceptionnel) ne doit pas être sous-estimée. Une assistance technique internationale devra être mise en place afin de permettre aux archéologues algériens de la mener selon les standards internationaux reconnus et de l'inscrire dans le prolongement du diagnostic archéologique réalisé et des résultats scientifique d'ores et déjà obtenus.
- 4.6. De la même façon, si les voûtes sous la place des Martyrs devaient être intégrées au projet, il sera nécessaire d'en faire l'étude archéologique avant tous travaux d'aménagement. Les sous-sols remontent au moins à l'époque ottomane, un arsenal pour les bateaux y était installé.
- 4.7. Les autres atteintes au patrimoine enfoui (puits de ventilation, accès de la station « Ali Boumendjel », travaux de déviation de réseaux) devront faire l'objet d'une surveillance archéologique ou de fouille préventives plus légères selon le cas. Ces actions permettront d'engranger une documentation historique qui enrichira nos connaissances sur l'évolution du quartier de la Casbah.
- 4.8. Dans le cadre plus général de la mise en œuvre de « la Convention » en Algérie, nous avons conseillé aux autorités nationales de procéder à la création d'un « Comité national mixte Nature/Culture », afin de répondre aux exigences de la stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible et ainsi tendre vers une Liste algérienne des biens inscrits plus équilibrée. En comparaison des sites culturels, il a peu de bien naturels inscrits en Algérie et dans l'ensemble de la région arabe.

5. RECOMMANDATIONS :

- 5.1. Les vestiges archéologiques remontant à plus de deux mille ans présents dans le sous-sol de la basse Casbah font partie intégrante et renforcent la valeur universelle du domaine du Patrimoine Mondial de la Casbah d'Alger. Leur destruction par les travaux liés à la construction du métro doit être évitée.
- 5.2. Nous recommandons que les destructions occasionnées au patrimoine par la construction de la station « Place des Martyrs » tels que prévue au projet actuel soient réduites drastiquement, et qu'un nouveau projet tenant compte des contraintes archéologiques soit étudié et présenté au

Centre du Patrimoine Mondial. ***L'impact en surface ne devra pas excéder 1500 m2 qui feront l'objet d'une fouille préventive préalablement à la destruction.***

- 5.3. Nous recommandons aux autorités algériennes de réaliser une fouille systématique à l'emplacement de la future station de métro de la « place des Martyrs », au vu des résultats du diagnostic archéologique réalisé et de l'importance des vestiges découverts. Elle permettra d'approfondir la connaissance des deux mille ans d'histoire de la ville d'Alger, conservés à cet endroit sur une épaisseur de sept mètres. Elle devra être suivie de la présentation au public des vestiges ainsi mis au jour.
- 5.4. Nous recommandons aux autorités nationales de faire appel à une assistance technique internationale lors de la réalisation cette fouille préventive, afin de tenir compte de la complexité de l'opération (urgence, contexte urbain, volume exceptionnel, première expérience en Algérie). Sa réalisation pourrait prendre la forme d'un chantier-école qui permette de développer les savoir-faire nationaux.
- 5.5. Dans le cadre plus général de la mise en œuvre de « la Convention » en Algérie, nous recommandons aux autorités nationales de procéder à la création d'un « Comité national mixte Nature/Culture », afin de répondre aux exigences de la stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible.

6. ANNEXES

6.1. Plan des découvertes antiques

6.2. Plan restitué de la ville d'Alger à l'époque ottomane

6.3. Rapport d'étape et photos.

6.4. Illustrations